



**Direction de la
Commande
Publique**

**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00**

**COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**Compte-rendu de la réunion
du 5 novembre 2021**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – le Colisée.
Salle YANNICOPOULOS**

9 membres de la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Membres titulaires :

Madame Mylène MOUTON, Conseillère Municipale
Madame Chantal MAY, Adjointe au Maire,
Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale
Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal

Membre suppléant :

Monsieur François COURDIL, Adjoint au Maire (à partir de 16h)

Collège des associations :

Monsieur Guy DAVAL – UFC Que choisir
Madame Fatima HAMMOUDI – CSF
Monsieur Michel BROUAT – APF

Le secrétariat de la CCSPS étant assuré par Monsieur Jean-Luc CLERC - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes et Madame Valérie MAGGION- Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

1 - Examen des rapports annuels des délégués des services publics :

Objet	Présenté par :
Concession relative à l'exploitation de l'équipement « AQUATROPIC » à Nîmes	M. Cyril JUGLARET
Restauration collective	M. Thierry LEOUFFRE
Gestion de la crèche multi-accueil Suzanne Crémieux	M. Thierry LEOUFFRE
- Rapports annuels des D.S.P. relative au stationnement des parkings de Nîmes : 1. Construction et gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes 2. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine 3. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole 4. Exploitation du parc de stationnement	M. Olivier LEFRANC

<p>souterrain de la gare Feuchères</p> <p>5. Construction et exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »</p> <p>- Stationnement sur voirie à Nîmes</p>	
<p>Gestion des spectacles tauromachiques aux Arènes de Nîmes</p>	<p>M. Alberto PIA</p>

La réunion est ouverte à 14h30.

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

Examen des rapports annuels des délégués des services publics :

A. Exploitation de l'équipement AQUATROPIC à Nîmes

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par M. Cyril JUGLARET, en présence de Madame Amélie BUTEL, Adjointe au Maire déléguée aux équipements sportifs de proximité et à la rénovation des espaces sportifs.

Madame MAY :

Sur les recettes, pouvez-vous nous expliquer ce qui signifie « refacturation d'études » d'un montant de 71 329 € ?

Monsieur JUGLARET :

Le contrat initial prévoyait l'exploitation et aussi des études de restructuration du bâtiments. Pour des raisons politiques ces études n'ont pas été réalisées, d'où dans les recettes une refacturation.

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour :8

Abstention : 0

Contre : 0

B Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Restauration collective

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Thierry LEOUFFRE, Directeur de l'Education en présence de Madame Aurélie PROHIN, Conseillère Municipale déléguée aux crèches et la petite enfance, à la restauration scolaire, à l'adaptation aux changements climatiques des écoles.

Monsieur ANGELRAS :

Il s'agit effectivement d'un dossier important, il y a beaucoup de produits locaux qui sont de bonnes qualités et il est important de rappeler l'utilisation de produits de proximité afin de réduire l'émission de CO2 et la baisse de rejet Carbone.

Madame FAYET :

Les audits d'hygiène et les passages de prélèvement sont bien réalisés. Cependant, l'idée de qualifier ces passages dans ce rapport, et dans les prochains, n'est pas à exclure afin d'indiquer les incidents.

Les passages en matière d'hygiène donnent des résultats afin que l'on puisse savoir s'il y a eu des dysfonctionnements.

Regarder la qualité c'est acceptable cependant l'hygiène me semble plus important afin d'éviter différents problèmes comme il y a eu dans certaines villes.

Monsieur LEOUFFRE :

Les incidents sur les contrôles doivent être déclarés auprès du service de l'Etat et je vous informe également que depuis que je suis dans ce domaine d'activité, il n'y a eu qu'un seul incident et il s'agissait d'une activité particulière puisque c'était pendant la fermeture de la cuisine centrale et que la production se faisait depuis Arles.

Je vous informe qu'il n'y a aucun incident en matière d'hygiène, cependant nous pouvons ajouter les résultats sous forme de synthèse dans le compte-rendu.

Monsieur BROUAT :

Quel est le coût global d'un repas par enfant ?

Monsieur LEOUFFRE :

Le coût global d'un repas en comprenant la surveillance, nous sommes à un peu plus de 11 euros.

La progressivité de la tarification est un parti pris afin d'être en grande proximité avec les revenus des familles.

Le prix serait de 7 euros maximum mais varie en fonction des familles ayant de faibles revenus et des familles ayant de hauts revenus. Cependant, les familles non nîmoises se verront payer le coût total du repas, c'est-à-dire 11 euros.

Madame FAYET :

Les communes participent-elles au coût des repas pour les non-Nîmois ?

Monsieur LEOUFFRE :

Malheureusement non, les communes n'apportent pas d'aides au coût des repas car elles estiment que si les familles souhaitent que leur enfant étudie à une école nîmoise, elles prendront en charge complètement le coût des repas.

Monsieur ESCOJIDO :

Quel est le prix global de revient sans prendre en compte le personnel d'encadrement ?

Monsieur LEOUFFRE :

Il y a 3 gros postes de dépense qui sont facturés à la Ville, ils sont équivalents à un tiers chacun :

- La part denrées
- La part fonctionnement de la cuisine centrale
- La part fonctionnement des restaurants scolaires

Madame FAYET :

Combien coûte à la société délégataire le prix d'un repas ?

Monsieur LEOUFFRE :

Le coût s'élève à 7 euros en dépit de la recette théorique.
Le délégataire se rémunère sur le prix des repas encaissés.

Monsieur ESCOJIDO :

Sur la problématique dont ont été traitées les indemnités chômage, il est indiqué que les frais de personnel sont en recul par rapport à l'indemnité de chômage partielle. Comptablement c'est le délégataire qui perçoit ces indemnités, dans ce cadre il y a que la valeur nette qui apparaît, il y aurait une charge importée et des recettes de l'Etat qui apparaissent de l'autre côté, il s'agit d'une diminution des charges ?

Monsieur LEOUFFRE :

Cela est schématisé, parce qu'on l'a intégrée dans la manière de définir le montant des indemnités et elle apparaît des deux côtés.

Monsieur ESCOJIDO :

Ce serait intéressant d'avoir un extrait de la liasse qui le prouve et le démontre.

Monsieur FAYET :

Malheureusement, on ne sait pas, c'est le délégataire qui s'occupe de l'indemnité chômage partielle, cependant cela apparaîtra dans l'avenant 2, il sera joint en pièce annexe au rapport.

Monsieur BROUAT :

Il y a 44 personnes en cuisine ainsi que de 119 personnes dites en service client, sur ces personnes, il y a 5 personnes porteur d'un handicap, serait-il possible lors des prochaines délégations qu'une action politique soit menée afin que l'on puisse atteindre le chiffre légal de 6% de personnes en situation d'handicap admis dans les entreprises.

Monsieur ANGELRAS :

L'ensemble des entreprises ont des obligations à respecter et si elles ne sont pas respectées elles devront recevoir des pénalités.

Monsieur LEOUFFRE :

Je vous informe qu'à l'échelle de la société cette obligation est respectée, cependant sur le nouveau contrat de Nîmes, nous pouvons le rajouter dans les éléments de discussion avec le Maire afin de respecter les 6% souhaités pour la Commune de Nîmes.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 7; Contre : 0; Abstention : 1 (Mme FAYET)

C . Examen des rapports annuels de la D.S.P. relative à la Gestion de la crèche multi-accueil Suzanne Crémieux.

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Thierry LEOUFFRE, Directeur de l'Education en présence de Madame Aurélie PROHIN, Conseillère Municipale déléguée aux crèches et la petite enfance, à la restauration scolaire, à l'adaptation aux changements climatiques des écoles.

Monsieur ANGELRAS :

Sur le prochain contrat, vous parlez de 20% de Bio qui doit monter au niveau réglementaire de 30% de Bio.

Monsieur LEOUFFRE :

Il s'agit d'une volonté de Mr le Maire et porté par Madame PROHIN qui sera mise à niveau lors du prochain contrat.

Monsieur BROUAT :

Pourquoi y-a-t-il qu'une seule crèche en DSP ?

Monsieur LEOUFFRE :

Parce que les crèches Municipale fonctionnent très bien.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur ESCOJIDO :

Je souhaite avant de poursuivre, l'examen des rapports, vous précisez des éléments sur le débat qui a lieu lors de la CCSPL du 3/11/2021 concernant les aides reçues lors de la crise du COVID.

Ces précisions ont été apportées par le **GIE ORAS prestataire gestion de la SPL AGATE , de la SPL CULTURE ET PATRIMOINE et de la SAT**

2 solutions sont possibles et elles sont choisies par l'expert-comptable en accord avec la société concernée :

- Soit cela abonde le compte 77 résultat net et cela apparait dans recettes exceptionnelles et donc dans le compte de résultat.
- Soit c'est le différentiel qui est inscrit et donc déduit des charges

Dans les 2 cas, il serait nécessaire de le mentionner dans les rapports.

D. Examen des rapports annuels des D.S.P. relative au stationnement des parkings de Nîmes

La synthèse du rapport concernant le stationnement des parkings de Nîmes a été présenté par M. Olivier LEFRANC - Directeur de la Voirie.

La synthèse du rapport concernant le stationnement des parkings de Nîmes a été présenté par M. Olivier LEFRANC - Directeur de la Voirie.

Monsieur ANGELRAS :

En dehors du COVID-19 ; ne serait-il pas intéressant de faire un comparatif entre la baisse du stationnement et les offres des transports en commun sur l'année 2021 ?

Monsieur LEFRANC :

Globalement, sur l'année 2021, nous avons eu une augmentation d'utilisation des véhicules.

Monsieur ANGELRAS :

Concernant les remarques de l'année dernière est-ce que les demandes ont bien été respectées ?

Monsieur BROUAT :

Concernant les signalétiques, il y a une nette amélioration. Cependant, mis à part, le parking des Halles « Jules Guède » qui n'est pas accessible au PMR par ascenseur. Il serait intéressant d'indiquer sur le site de la ville que le parking « Jules Guesde » n'est pas accessible au PMR.

Le parking Jardin de la Fontaine (ex « Jules Guesde ») ne possède pas d'ascenseur. En ce sens, il ne possède pas de pictogramme « PMR » sur les panneaux en entrée. Par convention, lorsque les parkings sont accessibles, il y a un pictogramme « PMR ». L'absence d'information signifie que l'accessibilité n'est pas assurée à tous les handicaps.

Monsieur ESCOJIDO :

On l'indiquera dans l'application.

Monsieur BROUAT :

Le chiffre qui est indiqué en dernière page, il s'agit de la recette d'une place sur l'année ?

Monsieur LEFRANC :

Il s'agit effectivement de la recette d'une place sur l'année et je vous informe également que pour une année dite « normal » les recettes sont environ doublées.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport général au vote.

1. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et la gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes**

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0
--

2. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

3. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

E. Examen des rapports annuels des D.S.P. relative au stationnement sur voirie à Nîmes

La synthèse du rapport concernant le stationnement sur voirie à Nîmes a été également présentée par M. Olivier LEFRANC Directeur de la Voirie.

Monsieur ANGELRAS :

Sur l'Application « PayByPhone » d'iPhone, il apparaît la gratuité sur le stationnement, la remarque de l'année dernière a été prise en compte, je vous remercie d'avoir tenu compte de nos remarques.

Monsieur BROUAT :

Malheureusement, nous constatons que les places pour les PMR sont peu souvent libres, il serait important de rappeler, en prévention, les règles de stationnement avec la mise d'un « papillon » sur le pare-brise indiquant ces règles ; et dans un deuxième un temps un patrouille qui vérifie que les place sont bien occupées par des PMR. Est-ce que la politique de la Ville a évolué ?

Monsieur COURDIL :

Il me semble que c'est la MDPH qui délivre l'autorisation pour les PMR.

Monsieur BROUAT :

Cela est exact mais elle ne vérifie pas leurs utilisations.

Monsieur LEFRANC :

Je vous informe que le contrôle de l'utilisation des places PMR est fait par la Police Municipale et conformément à la loi, depuis 2018, nous avons mis en place la gratuité totale du stationnement pour l'ensemble des places payantes du centre-ville pour les personnes à mobilité réduite.

Madame MOUTON : Je pense qu'il y a un manque de communication sur la gratuité des places pour les PMR.

Monsieur LEFRANC : Nous allons en informer la MDPH et également faire une communication sur le Vivre Nîmes.

Madame MOUTON :

Et également faire une communication sur le journal « Vivre Nîmes ».

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0

F. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la gestion des spectacles tauromachiques

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par M. Alberto PIA - Direction Adjointe à la Jeunesse et aux festivités, en présence de Monsieur Frédéric PASTOR, Adjoint au Maire délégué aux festivités, à la tauromachie, aux rapatriés et aux traditions locales.

Monsieur PASTOR :

Sur la partie des dépenses, au niveau du prix des taureaux nous sommes sur des prix très bas, c'est au mois de septembre 2020 qu'il y a eu le premier spectacle tauromachique, il y avait une réserve importante de taureaux cependant je vous informe que l'année prochaine les flux vont augmenter.

Monsieur ANGLERAS :

Peut-on dire la même chose sur la prestation des toreros ?

Monsieur PASTOR :

Nous sommes effectivement également sur des prix très bas pour les toreros.

Madame FAYET :

Dans les recettes des prestations administrateur, à quoi correspond l' « Achat de taureau non ventilé » ?

Monsieur PASTOR :

Il s'agit d'une partie du stock des taureaux.

Madame FAYET :

Qui sont le « Personnel détaché honoraire » ?

Les frais postaux, internet et de téléphone me semblent très chers.

Concernant les salaires, il y a 44 000 € qui sont versés pour 5 salaires, est-ce que le versement de l'Etat est compris ?

Monsieur PIA :

L'Etat a indemnisé la société pour le chômage partiel et pour la période de mars à août à hauteur de 42 747 €.

Monsieur ESCOJIDO :

Je me permets de vous rappeler les règles comptables en matière d'indemnisation pour le chômage partiel :

- Soit cela abonde le compte 77 résultat net et cela apparaît dans recettes exceptionnelles et donc dans le compte de résultat.
- Soit c'est le différentiel qui est inscrit et donc déduit des charges

Monsieur PIA :

Pour cette délégation, c'est la 2^{ème} option qui s'applique.

Madame FAYET :

Est-ce que le délégataire a demandé les aides de l'Etat ?

Monsieur PIA :

Pas sur l'année 2020.

Madame FAYET :

Cela n'est pas normal.

Pourquoi les comptes de la société n'ont pas été publiés sur infogreffe ?

Monsieur PIA :

Nous n'avons pas de retour sur ce point.

Monsieur PASTOR :

On peut contester certaines méthodes de gestion.

Sur la question du personnel détaché, il faudrait modifier le libellé le mot personnel détaché par statut du travailleur détaché (Torero).

Monsieur PIA :

Concernant les montants, il s'agit de prestations extérieures.

Monsieur PASTOR :

Il me semble qu'il serait plus appréciable de ventiler les sommes afin de comprendre le fonctionnement.

Monsieur BROUAT :

Si les aides de l'Etat avaient été demandées, peut-être que la ville aurait moins indemnisé ?

Monsieur PASTOR :

Certaines aides comme le PGE sont remboursées par le bénéficiaire sur 5 ans.

Départ de Madame MAY à 17 h 20.

Monsieur BROUAT :

Il n'a pas de comparatif avec les autres années, ce que je peux comprendre au vu des circonstances mais je le déplore un peu.

En page 3, il est noté 2 abonnement PMR ors Il n'y a pas de possibilité d'abonnement pour les PMR car il n'y a que 10 places de PMR disponibles, j'aimerais que l'abonnement PMR soit supprimé afin que tout le monde puisse assister aux corridas.

Je constate que la modification du nombre de places pour les PMR n'a pas été faite suite à la dernière demande.

Concernant le tarif des places, je constate une injustice prix puisque le prix pour les PMR et les accompagnants sont de 25 € alors que les places en amphithéâtre sont à 18 €.

Les frais de Corral qui s'élèvent à 43 000€, sont-ils des frais annuels ?

Monsieur PASTOR :

Il s'agit des mêmes frais que l'année dernière au alentour de 50 000 €.

Monsieur BROUAT :

Pourquoi ne pas avoir un Corral qui appartient à la Ville de Nîmes ?

Monsieur PASTOR :

Comme vous avez pu être au courant, Mr le Maire souhaite créer un Corral sur le domaine de Vallongue.

Monsieur BROUAT :

Je vous informe Mr Pastor que ni la fréquentation, ni le nombre de places ne sont présentés sans ce rapport.

Monsieur PASTOR :

A ma connaissance, j'ai demandé si des personnes PMR n'avaient pas eu de place et toutes les places demandées ont été satisfaites.

Madame FAYET :

Je souhaite m'expliquer sur mon vote à venir, qui n'est pas contre le travail des services et je tiens à le signaler. Une raison de mon vote s'appuiera sur l'absence de demande des aides de l'Etat, et ainsi demander des aides plus importantes à la ville Nîmes, nous n'avons pas d'explication du bilan au greffe du tribunal, il y a des sommes qui paraissent disproportionnées par rapport à un résultat négatif.

Monsieur ANGELRAS :

Pour l'année prochaine, nous demanderons à avoir le compte de résultat qui sera annexé au compte-rendu.

Monsieur PASTOR :

Nous reviendrons à une gestion simple car beaucoup de productions sont à retravailler.

Madame FAYET :

Il serait intéressant de regarder si toutes les aides COVID données par l'état sont à rembourser.

Monsieur BROUAT :

Espérons que le prochain corral sera accessible au PMR.

Monsieur PASTOR :

Les principes d'ERP seront bien évidemment respectés.

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 2 (Mme FAYET - M. BROUAT)

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17h30.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.

